

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CAGNES-SUR-MER**

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

***APPROUVE EN SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024
AFFICHE LE 11 DECEMBRE 2024***

Le quinze octobre deux mille vingt-quatre à 17 heures 00, le conseil d'administration, convoqué le dix octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Noëlle PALAZZETTI, Vice-Présidente du CCAS.

PRÉSENTS :

Mme Noëlle PALAZZETTI, M. Sébastien SALAZAR, Mme Annie ROSELIA, Mme Isabelle UTRAGO, M. Philippe TOUZEAU-MENONI, Mme MYRIAM HORNEZ-ELMOZNINO, Mme Michelle COUTELLE-LAFARGE, Mme Brigitte CALLES-GARRIGUES, Mme Marcelle CHANVILLARD, Mme Gisèle DECONINCK.

POUVOIRS RECUS DE :

M. Louis NÈGRE à Mme Noëlle PALAZZETTI, Mme Sarah LESCANE à Mme Annie ROSELIA, Mme Aurélie GUIRADO-ARNAUDO à M. Sébastien SALAZAR.

ABSENTS :

Mme Marie ROFIDAL, M. Cédric TARDITTI, Mme Maria BRUNI, Mme Anne Mary ASCHERI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Alain TONINI, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale, est chargé des fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

QUORUM :

10 membres présents à l'ouverture de la séance, soit la majorité des membres sur les 17 en exercice.

* * *

Madame la Vice-Présidente déclare la séance ouverte à 17 heures 05 et procède à l'appel des présents.

* * *

01) ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Madame la Vice-Présidente expose : « *Tout le monde a pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 juin 2024. Y a-t-il des questions à ce sujet ?* » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le procès-verbal de la séance du 11 juin 2024.

02) COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame la Vice-Présidente expose : « *Nous retrouvons le traditionnel compte rendu des décisions prises depuis la dernière séance.*

Comme vous le savez le conseil d'administration a donné des délégations de pouvoirs à la commission permanente et à la vice-présidente.

Concernant la commission permanente, elle s'est réunie 9 fois et a examiné 20 demandes d'aide financières (18 ont reçu un avis favorable, 1 a été rejetée et 1 a été ajournée).

Le CCAS a octroyé 3 556,31 € et les associations partenaires (ASF, Croix Rouge, Secours Catholique et Secours Populaire) 8 188,26 € soit un montant total de 11 744,57 €.

Je vous rappelle que l'association « Restaurant du Cœur » participe également sous la forme d'aide alimentaire.

2 appartements à la résidence-autonomie « La Fraternelle » ont été attribués.

Concernant les pouvoirs confiés à la vice-présidente, sur la période du 1^{er} juin 2024 au 30 septembre 2024, 47 demandes d'aide sociale légale ont obtenu un avis favorable.

Elles concernent l'aide-ménagère (9), le placement en EHPAD (20), le placement en foyer d'hébergement pour personnes handicapées (7), le placement en foyer logement (6), la prestation en foyer restaurant (1) et la prestation de portage de repas (4).

Sur la même période, 33 demandes de domiciliation ont toutes obtenues un avis favorable,

1 542 chèques ont été délivrés pour un montant total de 12 336,00 €.

Concernant les contrats, conventions et décisions, 2 décisions ont été prises, elles concernent l'adoption de conventions de formation : 1 pour « Le bien-être de la personne âgée » avec INTERVAL FORMATION, et 1 pour les « Gestes qui sauvent » avec la PROTECTION CIVILE.

Il n'y a pas eu de Marché A Procédure Adaptée (MAPA) depuis le dernier conseil.

Ce compte rendu ne donne pas lieu à vote, avez-vous des questions ? » [Pas de question].

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, atteste avoir pris connaissance de l'ensemble de ces décisions.

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI « *Je vous demande de bien vouloir m'excuser pour mes absences ces derniers temps aux différentes commissions permanentes, j'étais sur Paris et je ne pouvais pas être à deux endroits en même temps.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Non non il n'y a pas de soucis.* »

03) ACCEPTATION DE DONS

Madame la Vice-Présidente expose : « *Le CCAS a perçu 2 dons d'un montant total de 90 euros versés par M. et Mme FARAUT et M. et Mme QUENET à l'occasion de leurs mariages respectifs. Notre conseil d'administration doit se prononcer sur l'acceptation de ces dons.*

Avez-vous des questions à ce sujet ? » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'intégralité des dons reçus au cours de la période écoulée soit un total de quatre-vingt-dix euros (90,00 €), et dit que les recettes correspondantes sont prises en charge au budget à l'article 756 « *Libéralités reçues* ».

Madame la Vice-Présidente : « *Nous allons passer maintenant aux questions budgétaires. En commençant par l'adoption d'une décision modificative pour le budget annexe de la résidence-autonomie « La Fraternelle » pour l'année 2024.* »

04) BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE-AUTONOMIE « LA FRATERNELLE » : DECISION MODIFICATIVE N° 1 ANNEE 2024

Madame la Vice-Présidente expose : « *Il est question ici d'une part, d'intégrer le résultat d'investissement reporté qui s'élève à 159 204,16 €, et d'autre part, de procéder à quelques ajustements à l'intérieur de la section d'exploitation.*

Ces ajustements, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, ne modifient pas l'équilibre du budget. Il s'agit essentiellement de tenir compte de l'augmentation des tarifs de gaz, et de quelques régularisations sur certains postes comme les frais de personnel, les charges du bâtiment ou les petits travaux dans les appartements.

Avez-vous des questions sur la note que vous avez reçue ? Des explications supplémentaires sur les chiffres ? » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les ajustements proposés par sa Vice-Présidente et adopte le document joint à la délibération.

Madame la Vice-Présidente : « *Les deux questions suivantes concernent l'adoption de propositions budgétaires pour les budgets annexes pour l'année 2025.* »

05) BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE-AUTONOMIE « LA FRATERNELLE » : PROPOSITIONS BUDGETAIRES ANNEE 2025

Madame la Vice-Présidente expose : « *La procédure de tarification, nous impose de produire au Département, des propositions budgétaires, destinées à fixer le montant du prix de journée, à recouvrer auprès des usagers et du Département, pour l'année 2025. Le tarif proposé par le CCAS pour l'année 2025 est de 23,00 euros, contre 20,53 euros en 2024.*

Cette augmentation d'un montant exceptionnel de 12,00 % par rapport au prix de l'année 2024 est destinée à associer le Département des Alpes-Maritimes à la prise en charge des augmentations successives de prix, notamment de gaz.

Je précise que la facture de gaz pour l'année 2021 s'élevait 20 318 euros, elle était de 37 332 euros en 2023, soit une augmentation de plus de 80%.

Pour ce budget, les dépenses d'exploitation totalisent 338 750,00 euros réparties en :

Charges courantes : 83 000,00 €

Dépenses de personnel : 91 400,00 €

Dépenses afférentes à la structure : 164 350,00 €

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 237 080,51 euros. Ainsi, pour équilibrer le budget, un montant de 101 669,49 euros est abondé par le biais de la subvention municipale. Le report excédentaire est de 31 442 euros.

En investissement, les propositions totalisent 132 850,00 euros.

Le rapport de présentation qui vous a été transmis, est accompagné d'un projet de budget et d'un rapport budgétaire détaillant les opérations proposées pour l'année 2025.

Avez-vous des questions sur la note que vous avez reçue ? Des explications supplémentaires sur les chiffres ? »

Madame Isabelle UTRAGO : *« Par contre on en est où des logements supplémentaires ? »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« De l'extension ? »*

Madame Isabelle UTRAGO : *« Oui. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Alors, on en parlera après, un peu plus tard. »*

Madame Marcelle CHANVILLARD : *« Ça ne bouge pas beaucoup. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Ha tous les projets sont long à mettre en place, ce n'est pas simple. »*

Madame Isabelle UTRAGO : *« C'est long. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Ha oui c'est long, surtout pour ceux qui attendent d'y rentrer. Je mets aux voix. »*

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les propositions budgétaires du budget « La Fraternelle » pour l'exercice 2025 proposées par sa Vice-Présidente et adopte le document joint à la délibération.

06) BUDGET ANNEXE DU « SERVICE D'AIDE-MENAGERE A DOMICILE » : PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2025

Madame la Vice-Présidente expose : *« Même procédure pour ce budget avec des propositions budgétaires à transmettre au Département.*

Les dépenses d'exploitation totalisent 550 500,00 euros réparties en :

*Charges courantes : 4 000,00 €
Dépenses de personnel : 538 500,00 €
Dépenses afférentes à la structure : 8 000,00 €*

*Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 338 500,00 euros. Ainsi, pour équilibrer le budget, un montant de 211 900,00 euros est abondé par le biais de la subvention municipale.
Il n'y a pas de section d'investissement.*

Le rapport de présentation qui vous a été transmis, est accompagné d'un projet de budget et d'un rapport budgétaire détaillant les opérations proposées pour l'année 2025.

Avez-vous des questions sur la note que vous avez reçue ? Des explications supplémentaires sur les chiffres ? » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les propositions budgétaires du budget « service d'aide-ménagère à domicile » pour l'exercice 2025 proposées par sa Vice-Présidente et adopte le document joint à la délibération.

Madame la Vice-Présidente : « *Nous allons passer maintenant aux questions relatives aux ressources humaines.* »

07) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame la Vice-Présidente expose : « *Afin d'être en conformité avec les changements opérés au sein de l'établissement et pour permettre les modifications liées à l'organisation des services, il convient de créer et supprimer certains grades et ainsi de modifier le tableau des effectifs.*

En catégorie A, le grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle est supprimé en conséquence d'un départ par voie de mutation.

Dans cette même catégorie le grade d'assistant socio-éducatif est créé afin de pourvoir de cette mutation.

Deux autres suppressions de poste sont nécessaires, l'un du fait de l'avancement de de grade d'un adjoint administratif et l'autre consécutif au départ en retraite d'une aide à domicile.

Je vous propose donc de mettre à jour notre tableau des emplois et des effectifs en tenant compte de ces modifications.

Avez-vous des questions ? » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, modifie le tableau des effectifs avec les créations et les suppressions présentées par sa Vice-Présidente.

08) PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES PREVOYANCE ET SANTE DES AGENTS : CONVENTION DE PARTICIPATION AVEC LE CENTRE DE GESTION DES ALPES-MARITIMES

Madame la Vice-Présidente expose : « *A l'instar de la commune, et pour permettre une égalité de traitement des agents municipaux, le CCAS propose à son personnel une participation financière au paiement d'une complémentaire santé labélisée.*

En complément de cette participation, et toujours en lien avec les services municipaux, l'établissement envisage d'élargir son action par la mise en place d'un dispositif de couverture des risques prévoyance et santé.

Compte tenu de la complexité de ce type de dossier, le CCAS souhaite s'engager aux côtés du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes (CDG des AM) qui a décidé de lancer un marché départemental pour proposer à l'ensemble des employeurs publics du département et à leurs agents une offre adaptée.

Ainsi le CDG des AM pilotera l'ensemble du processus : cahier des charges, analyse des offres, mise en place, négociations...

Je vous propose de donner mandat au CDG des AM pour l'organisation et la réalisation d'une mise en concurrence pour la couverture prévoyance et la couverture santé.

Avez-vous des questions ? » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise de donner mandat au Centre de Gestion des Alpes-Maritimes pour les missions proposées par sa Vice-Présidente.

09) CENTRE DE GESTION DES ALPES-MARITIMES : ADOPTION DE L'AVENANT RGPD A LA CONVENTION-CADRE 2024

Madame la Vice-Présidente expose : « *En octobre 2023, le conseil d'administration a adopté la convention cadre 2024 proposé par le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes.*

Parmi l'ensemble des missions, le CCAS a adhéré à « l'offre pluridisciplinaire : contrôle médical et suivi « santé et bien-être ». »

Dans le cadre de la gestion des données recueillies au cours de cette mission, un avenant garantissant le respect des dispositions du RGPD a été rédigé.

Je vous propose d'adopter cet avenant, dont une copie vous a été transmise, et d'en autoriser sa signature.

Avez-vous des questions ? » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte l'avenant proposé et en autorise sa signature par Madame la Vice-Présidente.

Madame la Vice-Présidente : « *Voilà nous en avons fini avec les questions ressources humaines.* »

10) ACTIVITES DE LOISIRS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES : PROGRAMMATION ET PARTICIPATION FINANCIERE LAISSEE A LA CHARGE DES USAGERS

Madame la Vice-Présidente expose : « *Au cours de l'année de nombreuses manifestations, destinées à favoriser les contacts et échanges entre les personnes retraitées ou handicapées, sont organisées par le CCAS. Ces manifestations dépendent d'un calendrier touristique qu'il est difficile de connaître à l'avance avec précisions.*

Les sorties retenues avec le programme détaillé sont indiquées dans la note que vous avez reçue :

- 26/09/2024 → *Sortie journée Le Thoronet et Cotignac*
→ 66,15 € pour les résidents Cagnois / 68,15 € pour les résidents hors commune,
- 11/10/2024 → *Concert de clôture au Palais Nikaïa*
→ 10,00 € pour les résidents Cagnois
- 04/11/2024 → *Sortie journée Cabaret à Tourves*
→ 46,00 € pour les résidents Cagnois / 48,00 € pour les résidents hors commune,
- 19/11/2024 → *Sortie journée à San Remo en Italie*
Option 1 → 52,00 € pour les résidents Cagnois / 54,00 € pour les résidents hors commune,
Option 2 → 55,30 € pour les résidents Cagnois / 57,30 € pour les résidents hors commune
- 03/12/2024 → *Sortie journée Santons et Crèches Le Val et Barjols*
→ 57,90 € pour les résidents Cagnois / 59,90 € pour les résidents hors commune,
- 22/01/2025 → *Spectacle Cirque de Monte-Carlo*
→ 61,00 € pour les résidents Cagnois / 63,00 € pour les résidents hors commune,

Pour information, le tarif de la sortie du 4 novembre 2024 a été minoré. Le coût du transport est pris en charge par l'établissement. Dans le cadre de la semaine nationale des personnes âgées. »

Madame Marcelle CHANVILLARD : « *En plus de la semaine bleue, il y a maintenant aussi la semaine des personnes âgées ?* »

Monsieur Alain TONINI : « *Non c'est la même, c'est l'appellation complète.* »

Madame Marcelle CHANVILLARD : « *C'est au mois de novembre ?* »

Monsieur Alain TONINI : « *C'était prévu début octobre, mais le restaurant était complet.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Du coup on a décalé la sortie.* »

Monsieur Alain TONINI : « *Mais on l'a labellisé quand même semaine bleue.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Voilà c'est toujours dans le cadre de la semaine bleue, elle a été reportée.* »

Madame Marcelle CHANVILLARD : « *OK. Merci.* »

Madame Isabelle UTRAGO : « *Il faut prendre rendez-vous combien de temps à l'avance ? Parce qu'on est venu me voir à la permanence, et justement des personnes âgées qui cherchaient des manifestations, des sorties...* »

Madame Marcelle CHANVILLARD : « *C'est tout marqué.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Oui tout est inscrit dans le programme.* »

Madame Isabelle UTRAGO : « *Mais ce programme où peuvent-ils le récupérer.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *A La Fraternelle, à la mairie, sur le site de la ville, le site du CCAS, les mairies annexes, à l'office du tourisme.* »

Madame Marcelle CHANVILLARD : « *Même au Cros.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Même au Cros, il y en a partout.* »

Madame Isabelle UTRAGO : « *Et il faut qu'ils prennent rendez-vous ?* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Non il n'y a pas besoin, mais il faut qu'ils viennent s'inscrire, il y a une démarche.* »

Madame Marcelle CHANVILLARD : « *Le service animation est ouvert du lundi au vendredi.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Voilà tout est expliqué dans le programme.* »

Madame Isabelle UTRAGO : « *OK.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Et je voulais préciser aussi que ce week-end s'est tenu le salon des séniors à l'Hippodrome.* »

Madame Marcelle CHANVILLARD : « *Il y avait du monde ?* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Il y avait beaucoup de monde, il y avait 2 stands mairie : le centre culturel et le CCAS, le service animation. Et on a eu énormément de personnes qui sont venues, de nouvelles personnes qui sont venues se renseigner, qu'on ne connaissait pas, y compris des personnes qui venaient d'autres communes puisque ce salon des séniors est le seul à être organisé dans le département et il a lieu à Cagnes-sur-Mer, c'est la 3ème édition.* »

Monsieur Alain TONINI : « *On a distribué 250 programmes sur le week-end, et il nous en a manqué à la fin, pour la cinquantaine de personnes qui sont passées après.* »

Mme Michelle COUTELLE-LAFARGE : « *Moi j'ai eu 3 appels de personnes qui sont allées à ce salon et qui veulent faire du bénévolat.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Alors nous on tient à ce que le CCAS ait un stand parce que ça permet aussi de pouvoir repérer ou renseigner, parce que les personnes viennent au stand en disant qu'elles font des activités mai elles veulent faire du bénévolat, donc on sert aussi un peu de relais.*

Donc alors, nous devons mettre cette question aux voix, je vous propose d'adopter ces sorties et ces tarifs. Je mets aux voix. »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'intégralité des propositions formulées par sa Vice-Présidente et décide de retenir les tarifs proposés.

11) ADOPTION D'UN DOCUMENT TARIFAIRES GENERAL DES PRESTATIONS DU CCAS

Madame la Vice-Présidente : « *La question numéro 11 concerne une petite nouveauté, la grille tarifaire du CCAS. Comme vous le savez, notre établissement gère plusieurs services dont les prestations sont soumises à tarification auprès de nos usagers. Ces tarifs sont adoptés par délibérations du conseil d'administration ou sont communiqués par des organismes extérieurs.* »

Madame Marcelle CHANVILLARD : « *Il sera distribué ?* »

Monsieur Alain TONINI : « *Il n'est pas prévu une distribution, mais il sera mis en ligne. Avant on trouvait les tarifs de l'animation à l'animation, les tarifs de la résidence à la résidence... Ce qui fait*

que le conseil d'administration ne les voyait que lorsque l'on changeait les tarifs. Donc là, comme ça change régulièrement, on aura toujours un seul document de référence. Ça n'empêchera pas, car il y a des obligations comme le maintien à domicile par exemple, d'avoir une grille tarifaire spécifique. Chaque service aura toujours sa grille tarifaire spécifique, mais on aura ce document de synthèse qui donne une vision globale. »

Madame la Vice-Présidente : *« Voilà donc je vous propose d'adopter un document général récapitulant l'ensemble de ces tarifs. Ce qui nous permettra d'avoir une vision globale et rapide. Et d'autoriser la mise à jour de ce document à chaque modification d'un tarif par le conseil d'administration ou par un organisme extérieur. »*

Avez-vous des questions ? Est-ce que vous pensez que c'est quelque chose qui peut être d'utilité ? »

Madame Marcelle CHANVILLARD : *« Oui c'est bien de tout répertorier comme ça. »*

Madame la Vice-Présidente : *« Je mets aux voix. »*

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'intégralité des propositions formulées par sa Vice-Présidente et adopte le document présenté.

Madame la Vice-Présidente : *« Voilà nous en avons fini avec l'ordre du jour de ce conseil d'administration, je vous remercie toutes et tous pour votre participation. »*

Je tenais également à vous informer que le prochain conseil d'administration aura lieu le 10 décembre 2024.

Est-ce que vous avez d'autres questions ? » [Pas d'autres questions.]

La séance est levée à 17h35.

Pour le Maire, Président,
Et par délégation,
La Vice-Présidente,



Noëlle PALAZZETTI



Le secrétaire de séance,



Alain TONINI

